



## SÉCURITÉ

Le sujet de la sécurité de notre cadre de vie est récurrent et bien souvent polémique. Or, si notre commune demeure plutôt calme, nous considérons que chaque incivilité est un incident de trop.

Le maire joue donc un rôle essentiel pour prévenir les troubles à l'ordre public et assurer la distribution des secours en cas de sinistre. On peut cependant s'interroger quant à l'efficacité des instruments légaux mis à disposition d'une commune dans un contexte où celle-ci doit faire face à l'évolution de la délinquance dans les domaines de l'atteinte aux biens et aux personnes et au manque de moyens alloués à la gendarmerie par l'Etat.

Mais que faire ? Ne rien tenter en considérant que ce n'est pas du ressort des communes ? Où anticiper pour nous moderniser afin d'agir et tendre vers un peu plus de quiétude ?

Alors oui, depuis 2014, notre police municipale se développe et se forme car tout le monde s'accorde à dire que son rôle doit être à la fois de proximité en allant au contact de la population, un relais d'information du maire et un outil de dissuasion.

La vidéoprotection monte en puissance grâce à l'obtention de subventions qui ont couvert plus de la moitié des dépenses. Le récent réseau de caméras communal est désormais connecté à un centre de contrôle afin d'alerter aux services de gendarmerie et d'apporter des éléments de preuve à la justice.

Pour ce qui concerne la circulation, la commune investit en matière de ralentisseurs, de chicanes, de passages protégés tout en soutenant les opérations de contrôle.

Il est évidemment difficile pour des raisons légales de communiquer précisément sur l'efficacité de ces équipements mais sachez que les auteurs des délits (dégradations, vols et dépôts sauvages par exemple) sont très souvent identifiés et poursuivis. L'effet dissuasif des équipements de surveillance participe d'ailleurs à la limitation des incivilités.

Nous avons ainsi fait le choix d'agir et d'investir en responsabilité parce que les circonstances l'exigent.